



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 31 mars 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, monsieur André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Maude Lauzon, assistant-greffier.

**CE-2010-436**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 17 MARS 2010**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 17 mars 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2010-437**

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUE - OUVERTURE ET PROLONGEMENT DE NOUVELLES RUES - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE BEAUVALLON - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la phase 1 du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet résidentiel Domaine Beauvallon a été approuvé par le conseil municipal en vertu de sa résolution numéro CM-2007-775 en date du 3 juillet 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de la phase 1 du projet implique des modifications à l'identification cadastrale d'une partie existante de la rue de Neuville;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de la phase 1 du projet implique l'ouverture d'une nouvelle rue et le prolongement de deux rues existantes et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a fait certaines recommandations quant à la thématique des noms de rues du projet et aux noms suggérés pour la nomination des nouvelles rues et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le lot 4 118 286 au cadastre du Québec, comme nouvelle désignation cadastrale d'une partie existante de la rue de Neuville, en remplacement du lot 2 470 765 au cadastre du Québec.

De plus, ce comité approuve les désignations de noms de rues suivantes :

**Nomination d'une nouvelle rue :**

<b>Numéro de lot</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Nom de rue</b>
4 118 325	Cadastre du Québec	Rue du Petit-Village
4 512 961	Cadastre du Québec	Rue du Petit-Village

**Prolongement de rues existantes :**

<b>Numéro de lot</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Nom de rue</b>
4 118 324	Cadastre du Québec	Rue de Neuville
4 118 294	Cadastre du Québec	Rue de la Forteresse
4 512 960	Cadastre du Québec	Rue de la Forteresse

Adoptée

**CE-2010-438**

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUE - NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - PROJET TECUMSEH - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de lotissement a été soumis et sera approuvé pour le projet Tecumseh;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ce projet implique l'ouverture de nouvelles rues, le prolongement de rues existantes et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

**CONSIDÉRANT QUE** les noms proposés sont conformes à la thématique retenue pour le projet visé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a analysé les noms suggérés pour la nomination de nouvelles rues et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le projet Tecumseh, comme décrit ci-après :

**Nomination de nouvelles rues :**

<b>Numéro de lot</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Nom de rue</b>
Projet Tecumseh		
3 148 308 et 4 437 870	Cadastre du Québec	Rue de Galifet
4 437 886	Cadastre du Québec	Rue des Escoumins

**Prolongement des rues existantes :**

<b>Numéro de lot</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Nom de rue</b>
Projet Tecumseh		
4 437 871	Cadastre du Québec	Boulevard de la Cité
4 437 881 et 4 437 924	Cadastre du Québec	Rue de Fontenelle
4 437 952	Cadastre du Québec	Rue de Bristol

Adoptée

CE-2010-439

**SOUSSION 2010 SP 004 - BIBLIOTHÈQUE LUCIEN-LALONDE - RÉFECTION DE TOITURE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures ltée, 55 rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour la réfection de toiture de la bibliothèque Lucien-Lalonde pour un montant total de 127 661,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 mars 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30645-004-75044	122 006,63 \$	Réfection de toiture - Divers bâtiments - Toiture de la bibliothèque Lucien Lalonde
04-13493	5 655,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-440

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX POUR L'ANALYSE DU BASSIN VERSANT DU RUISSEAU WABASSEE - 17 834,25 \$ - J.-F. SABOURIN ET ASSOCIÉS INC. - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - SYLVIE GONEAU ET STÉPHANE LAUZON**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-812 en date du 21 mai 2008, adjugeait un contrat à la firme J.-F. Sabourin et associés inc. pour l'étude du bassin versant du ruisseau Wabassée pour un montant de 99 998,22 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme J.-F. Sabourin et associés inc. mandatée pour la réalisation de l'étude du ruisseau Wabassée recommande un montant maximum additionnel de 17 834,25 \$, incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires engendrés par les aménagements requis lors de la construction du Rapibus dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a évalué que les montants demandés pour les ajustements du coût sont justes et raisonnables :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux supplémentaires pour le volet 1 au montant de 11 061,75 \$, incluant les taxes, à la firme J.-F. Sabourin et associés inc.

De plus, ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux supplémentaires pour le volet 2, le tout conditionnel aux résultats de l'étude du volet 1 qui obligerait de modifier les recommandations, au montant de 6 772,50 \$, incluant les taxes, à la firme J.-F. Sabourin et associés inc., le tout dans le cadre des travaux d'étude du bassin versant du ruisseau Wabassée, portant ainsi le coût final du contrat à un maximum de 117 832,47 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-020-75045	17 044,25 \$	Honoraires professionnels - Bassins de drainage - Plan directeur
04-13493	790,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-441

**AUTORISER LE SERVICE DU GREFFE À CONFIER À UN NOTAIRE LA PRÉPARATION D'UN ACTE DE MODIFICATION DE SERVITUDE DE NON-ACCÈS SUR LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE, À L'INTERSECTION DU BOULEVARD GRÉBER - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'amélioration du boulevard Gréber, entre la rue de Varennes et le boulevard La Vérendrye, sont prévus aux programmes triennal d'immobilisations 2009 et 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux nécessitent un changement de la géométrie de la partie nord de l'intersection des boulevards Gréber et La Vérendrye;

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer la sécurité des usagers de la piste multifonctionnelle à cette intersection, un déplacement de celle-ci doit être effectué au coin nord-est de l'intersection;

**CONSIDÉRANT QUE** le déplacement de la piste multifonctionnelle nécessite une modification de la servitude de non-accès, selon la description faite à la minute 4190 de l'arpenteur-géomètre Jean-Yves Lemelin ainsi que de la clôture qui délimite celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a la gestion de cette servitude et qu'un contrat doit leur être soumis pour approbation et signature :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service du greffe à confier à un notaire la préparation d'un acte de modification de servitude de non-accès au coin nord-est de l'intersection des boulevards La Vérendrye et Gréber.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée

CE-2010-442

**SOUSSION 2009 SI 317 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE POUR LE PROJET DE RÉPARATION DE PONTS 2010 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence, pour le projet de Réparation de ponts 2010, au montant approximatif de 89 735,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 décembre 2009, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme Dessau inc. est autorisée à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire.

La firme Dessau inc. est également autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-015-75046	85 760,63 \$	Honoraires professionnels - Réfection de ponts
04-13493	3 975,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-443

**SOUSSION 2010 SP 016 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE PISTES MULTIFONCTIONS - AVENUE DU CHEVAL-BLANC ET CHEMIN MCCONNELL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevard Maloney, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour l'aménagement de pistes multifonctions sur l'avenue du Cheval-Blanc et le chemin McConnell, au montant total de 151 139,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 février 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme CIMA+ s.e.n.c. est autorisée à présenter aux autorités concernées, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux en vue d'obtenir les autorisations requises auprès des autorités compétentes en la matière.

De plus, la firme CIMA+ s.e.n.c. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-016-75047	144 444,63 \$	Honoraires professionnels - Réfection de sentiers et de passages
04-13493	6 695,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-444

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS ÉCOMUNICIPALITÉ IGA DE 10 000 \$ POUR LE PROJET DE LOGICIEL DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME ÉCOMUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie IGA a mis sur pied le Fonds Écomunicipalité IGA qui est doté d'un budget de 1 million de dollars pour l'appel de projets 2009-2010 lié au développement durable pour les collectivités québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté sa politique environnementale ainsi que son plan d'action en novembre 2008, dont une de ses orientations consiste à agir dans une perspective de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement travaille à l'élaboration d'un logiciel d'indicateurs de suivi environnemental :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service de l'environnement à présenter une demande de subvention au Fonds Écomunicipalité IGA afin de rembourser une partie des coûts de développement du logiciel d'indicateurs de suivi environnemental.

La directrice du Service de l'environnement est autorisée à signer le protocole d'entente avec le Fonds Écomunicipalité IGA.

Le Service de l'environnement est autorisé à inscrire la Ville de Gatineau au Programme Écomunicipalité afin de faire davantage la promotion de ses actions environnementales.

Adoptée

**CE-2010-445**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-07 AU MONTANT DE 173,924,27 \$ - PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 5 MARS 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-07 au montant de 173 924,27 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-446**

**SOUMISSION 2010 SI 027 - ACHAT DE PLAQUES VIBRANTES RÉVERSIBLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Centre de location Gaétan Longpré inc., 4, rue Thibault, Gatineau, Québec, J8L 1T7 pour la fourniture de 6 plaques vibrantes réversibles pour un montant total de 67 894,31 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 février 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-10003-001-75048	64 886,81 \$	Achats de véhicules - 5 plaques vibrantes
04-13493	3 007,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-447

**SOUSSION 2010 SI 045 - SERVICE D'ARBORICULTURE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Scierie et Émondage R.D. (3111741 Canada inc.), 15, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G7 pour le service d'arboriculture, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 39 511,89 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 février 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue conforme.

Le contrat d'une durée d'un an prendra effet à compter de la date d'adjudication du contrat.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Si le contrat est renouvelé après la première année, les prix unitaires soumis seront révisés au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir au budget 2011, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-448

**SOUSSION 2010 SP 025 - ACHAT D'ENROBÉS À FROID - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Ali Excavation inc., 760, boulevard des Érables, Valleyfield, Québec, J6T 6G4 pour la fourniture d'enrobés à froid au prix unitaire de 102,59 \$ la tonne métrique, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 février 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'un an prenant effet à compter de la date d'adjudication avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année.

Le prix unitaire pourrait être ajusté mensuellement, à compter du 15 mai 2010, selon l'augmentation ou la baisse du prix du bitume PG-58-28 entrant dans la composition du mélange. L'ajustement final qui consistera en un paiement ou un crédit se fera à la fin de la saison.

Les fonds à cette fin, pour un montant total approximatif annuel de 82 073,67 \$, incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625 – Rues pavées – Asphalte, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2011, 2012 et 2013 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-449**      **SOUSSION 2010 SP 026 - FOURNITURE DE BÉTON DE CIMENT PRÉMÉLANGÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Essroc Italcementi Group., 2787, chemin Sheffield, Ottawa, Ontario, K1B 3V8 pour la fourniture de béton de ciment prémélangé pour un total approximatif de 69 869,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 février 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Ce contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> mai 2010 et se terminera le 31 décembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31230-623 – Trottoirs et bordures – Ciment et béton, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-450**      **SOUSSION 2010 SP 039 - ENTRETIEN DE PELOUSES - SECTEURS DE BUCKINGHAM, DE MASSON-ANGERS ET DE GATINEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Mathis Landscaping – 6493904 Canada inc., 27 rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5 pour l'entretien de pelouses des secteurs de Buckingham, de Masson-Angers et de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total annuel approximatif de 60 932,01 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 février 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de deux ans prenant effet à compter de la date d'adjudication avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2011, 2012 et 2013, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71440-521-75049	58 232,92 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 699,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-451\*

**SOUSSION 2009 SP 081A - ACHAT D'UN BATEAU POUR LE SERVICE DE POLICE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Metal Craft Marine inc., 347, rue Wellington, Kingston Ontario, K7K 6N7 pour la fourniture d'un bateau, incluant les options 1 (formation) et 2 (chauffage d'appoint), au montant total de 182 406,01 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 janvier 2010, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90008-001	120 000,00 \$	Bateau et remorque pour la police - Bateau et remorque
06-30467-001	54 326,01 \$	Acquisition de véhicules - Incendie - Bateau
04-13493	8 080,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-452

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - 39 794,13 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - 349 050,92 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10 - 7 863,09 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 10 - 391 782,47 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 10 ainsi que la liste des embauches numéros 10 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	39 794,13 \$	15 au 19 mars 2010
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	349 050,92 \$	15 au 19 mars 2010
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	7 863,09 \$	15 au 19 mars 2010
Liste des embauches numéro 10	Embauche de personnel temporaire	391 782,47 \$	8 au 12 mars 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-453**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-11 POUR LA PÉRIODE DU 11 AU 17 MARS 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-11 d'un montant de 435 800,07 \$ pour la période du 11 au 17 mars 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-454\***      **MANDAT POUR NÉGOCIER UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ACCÈS - UTILISATION PARTAGÉE DE STATIONNEMENT - A.N. (MEGA CENTRES III) INC. - HOME DEPOT HOLDINGS INC. - THE BUSINESS DEPOT LTD - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années, le terrain occupé par le centre sportif servait de terrain de stationnement dans le secteur de la Cité;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction en vue de la réalisation du centre sportif ont fait en sorte que plus de 300 espaces de stationnement ne sont plus disponibles dans le secteur de la Cité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a entrepris des discussions avec Home Depot Holdings Inc., The Business Depot Inc. et A.N. (Méga Centres III) Inc. afin de négocier la double utilisation de leurs terrains de stationnement respectifs par les usagers de la maison de la culture et du centre sportif en dehors des heures normales d'affaires de ces entreprises :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service d'évaluation et des transactions immobilières, de même que le Service du greffe afin de finaliser la négociation en cours concernant les conditions des servitudes de passage et d'accès avec Home Depot Holdings Inc., The Business Depot Inc. et A.N. (Méga Centres III) Inc. dans le but de permettre la double utilisation de leurs terrains de stationnement respectifs par les usagers de la maison de la culture et du centre sportif en dehors des heures normales d'affaires de ces entreprises.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-455**      **SUBVENTION DE 200 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE DE BUCKINGHAM - 11 JUIN 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer – Relais pour la vie, à l'attention de madame Joanne Desjardins, 15, rue Rémi-Desjardins, Gatineau, Québec, J8L 3G5, à titre de subvention pour leur activité qui se tiendra le 11 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11447-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-456**      **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES AÎNÉS RETRAITÉS DE LA RÉSIDENCE FRONTENAC - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des retraités de la Résidence Frontenac, à l'attention de madame Bernadette Lalonde, présidente, 79, rue Frontenac, Gatineau, Québec, J8X 4H5, à titre d'aide financière pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-457**      **SUBVENTION DE 300 \$ - FONDATION DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS - PROGRAMME DE BOURSES - 21 AVRIL 2010 - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à la Fondation du Cégep de l'Outaouais, à l'attention de madame Marielle Poirier, directrice générale, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M4, dans le cadre du premier Gala des bourses pour la Fondation du Cégep qui se tiendra le 21 avril 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	300 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-458**      **SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE DE L'ODYSSÉE - BBQ ANNUEL - 27 MAI 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école de l'Odysée, à l'attention de monsieur Jean Bouchard, directeur, 179, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8P 2V5, à titre de subvention pour l'organisation d'un BBQ le 27 mai 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11443-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-459**      **SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE DES CÉPAGES - BBQ - 17 JUIN 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école des Cépages, à l'attention de madame Nathalie Trottier, directrice adjointe, 445, rue Nobert, Gatineau, Québec, J8R 3P2, à titre de subvention pour l'organisation du BBQ qui aura lieu le 17 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11443-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-460**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE DE L'ESCALADE - BBQ DE FIN D'ANNÉE - 10 JUIN 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'école de l'Escalade, à l'attention de madame Sylvie Chénier, 605, rue Davidson Est, Gatineau, Québec, J8R 2V9, à titre de subvention pour l'organisation du BBQ de fin d'année qui aura lieu le 10 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11444-972	1 000 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-461**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CENTRE DES AÎNÉS DE RIVIERA ET DES ENVIRONS INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Centre des aînés de Riviera et des environs inc., à l'attention de monsieur Gerry Proulx, 58, rue de Lourdes, Gatineau, Québec, J8T 4M2, à titre de subvention afin de tenir des activités pour les aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11439-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-462

**SUBVENTION DE 1 500 \$ - CROIX-ROUGE CANADIENNE, DIVISION DU QUÉBEC - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, à l'attention de Gazifère, 706, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8V 3P8, à titre de subvention pour la campagne 2010, région de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11448-972	300 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions
02-11447-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11446-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11442-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11440-972	300 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Subventions
02-11437-972	50 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11436-972	75 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11435-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11434-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Subventions
02-11433-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11431-972	75 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-463

**SOUMISSION 2010 SI 059 - AJOUT ET LOCATION D'UNE FRÉQUENCE RADIO SUR LE SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Communication Sergau inc., 144, chemin Freeman, Gatineau, Québec, J8Z 2B4 pour l'ajout et la location d'une fréquence radio sur le système de radiocommunication pour une période d'une année avec la possibilité de quatre périodes additionnelles de six mois, le tout pour un montant annuel approximatif de 14 831,78 \$, incluant les taxes, et un montant additionnel de 4 317,47 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau initiale du radio pour un montant total de 19 149,25 \$ pour la première année du contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 février 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2011, 2012 et 2013 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30110-482-75050	18 301,00 \$	Administration - Service des travaux publics - Licences et permis
04-13493	848,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-464**

**SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE - REMISE DE DIPLÔMES - 17 AVRIL 2010  
- DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, à l'attention de monsieur Michel Gobeil, 584, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour une remise de prix lors de la soirée de remise de diplômes le 17 avril 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-465**

**SUBVENTION DE 2 000 \$ - CARREFOUR CULTUREL ESTACADE - PROJET  
ÉCRAN DE LUNE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE  
BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Carrefour culturel ESTAcade, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1, à titre de subvention pour le projet Écran de lune, en partenariat avec M-Ado Jeunes qui aura lieu durant la période estivale.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11448-972	1 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions
02-11447-972	1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79948-692	1 000 \$		Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79947-692	1 000 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-11448-972		1 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions
02-11447-972		1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-466** **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 18 AVRIL 2010 - 600 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette et monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée au profit de La maison Mathieu-Froment-Savoie le 18 avril 2010.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Riel à subventionner cette activité pour un montant de 300 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11433-972	300 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11442-972	150 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Subventions
02-11440-972	150 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-467** **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE ET MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ANGERS AU 22<sup>e</sup> COLLOQUE SUR L'ACTION MUNICIPALE ET LES FAMILLES - 4 ET 5 JUIN 2010 - LAVAL - 1 900 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Luc Angers à participer au 22<sup>e</sup> colloque sur l'action municipale et les familles qui aura lieu à Laval les 4 et 5 juin 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 282,19 \$ à l'ordre de Carrefour action municipale et famille pour couvrir les frais d'inscription de Luc Angers. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 900 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-31086	1 010 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30017	890 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-468**

**SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - LES SHARKS DE MASSON-ANGERS PEEWEE A - INTER-RÉGIONAUX - 2 AU 4 AVRIL 2010 - SHAWINIGAN - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Marco Allain, 112-A, rue des Beaumiers, Gatineau, Québec, J8M 1S4, à titre de subvention pour la participation de l'équipe les Sharks de Masson-Angers Peewee A aux inters-régionaux qui se tiendront du 2 au 4 avril 2010 à Shawinigan.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-469**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CÉLINE BOUGIE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - SECTION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif(ve) à la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du Service de police (poste numéro POL-BLC-076 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Céline Bougie au poste de commis administrative à la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du Service de police.

Le salaire de madame Céline Bougie sera celui de la classe 3, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Céline Bougie est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-112 – Stationnements municipaux – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-470**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MICHÈLE LARCHER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif(ve) à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Michèle Larcher au poste de commis administrative à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Michèle Larcher sera celui de la classe 3, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Michèle Larcher est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-471**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME DIANE LEGAULT AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif(ve) à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Diane Legault au poste de commis administrative à la Division de la gestion des matières résiduelles du

Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Diane Legault sera celui de la classe 3, 4<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Diane Legault est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45540-112 – Gestion des matières résiduelles – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-472**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARTINE MYNER AU POSTE D'INSPECTRICE AUX PERMIS D'AFFAIRES - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur(trice) aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-016 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Martine Myner au poste d'inspectrice aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau.

Le salaire de madame Martine Myner sera celui de la classe 9, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Martine Myner est assujettie à une période d'essai d'un mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.07 1) a) de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de monsieur Denis Godbout prévue le 11 avril 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 – Gatineau – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-473**

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BERNARD BURNS AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, CONSOLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) III.5, Console au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-042 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Bernard Burns au poste d'opérateur III.5, Console au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Bernard Burns sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Bernard Burns est assujéti à une période d'essai de 60 jours. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée et que la période d'essai du titulaire antérieur soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Procédés – Usine de traitement des eaux usées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-474

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GASTON GAUTHIER AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé aux arénas au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-324 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Gaston Gauthier au poste de préposé aux arénas au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Gaston Gauthier sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gaston Gauthier est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71232-114 – Aréna Cholette – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

CE-2010-475

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-1898 - PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME LOUISE PICHÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1898 en date du 16 décembre 2009, acceptait la promotion et la permanence de madame Louise Piché au poste de secrétaire de direction au Service de l'urbanisme et du développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Louise Piché a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son poste de secrétaire II à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-1898 en date du 16 décembre 2009 afin de réintégrer madame Louise Piché à son poste de secrétaire II à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs).

Adoptée

**CE-2010-476**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2010-1165

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL CHARETTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE - DIRECTION GÉNÉRALE, GESTION DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire administrative à la Direction générale, Gestion du territoire (poste numéro DG-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Chantal Charette au poste de secrétaire administrative à la Direction générale, Gestion du territoire (poste numéro DG-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Chantal Charette sera celui de la classe 7, 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Chantal Charette est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13100-112 - Direction générale – Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

**CE-2010-477**

**RÈGLEMENT HORS COUR - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LIMITÉE C. - VILLE DE GATINEAU C. - ROCHE DELUC LTÉE C. - WILHELM DE LORENZI**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 10 octobre 2002, la demanderesse, Construction Lafarge Québec limitée a institué à l'encontre de la Ville de Gatineau un recours en dommages pour un montant de 84 696,21 \$, en plus des intérêts et de l'indemnité additionnelle et des frais d'expertise associés au recours;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 26 février 2003, la Ville de Gatineau a institué un recours en garantie à l'encontre de la firme d'experts-conseils Roche Deluc limitée visant à ce que la firme prenne fait et cause pour la Ville de Gatineau, le tout afin de la tenir indemne de tout jugement découlant des faits allégués par l'action principale;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'experts-conseils Roche Deluc limitée a institué, en date du 6 octobre 2004, un recours en arrière garantie à l'encontre de Wilhelm De Lorenzi, suite à la préparation par ce dernier de plans de détails et de construction et aménagements paysagers (coupes et élévations);

**CONSIDÉRANT QUE** la réclamation initiale de Construction Lafarge Québec limitée visait le paiement d'une retenue contractuelle conservée par la Ville de Gatineau pour un montant de 77 957,30 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent dossier était fixé pour procès pour une durée de cinq jours, du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2010, devant la Cour supérieure;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les parties au dossier ont convenu d'un règlement hors cour afin de mettre un terme aux procédures judiciaires;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le règlement sur la base du versement par la Ville de Gatineau d'un montant final en capital, intérêts et frais de 22 260 \$, en retour de la signature d'une quittance finale et totale par toutes les autres parties au dossier pour tous les dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance en dommages dans le dossier de cour 550-05-012268-028.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
05-13181-75043	18 208,44 \$	Retenue sur contrat
06-30122-013	4 051,56 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage - Rue Laurier

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2010.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif